



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce 30 mai 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Marilyne Perreault
- Siège #2 - Gilles Arbour
- Siège #3 - Mélanie Laberge
- Siège #4 - Yanick Langlais
- Siège #5 - Serge Forest
- Siège #6 - Pierre Desrochers

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert. Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

184-2023-05

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

3.1 - Avis de motion – Règlement 453-2023 (Animaux de compagnie)

3.2 - Règlement 453-2023 – Projet

3.3 - Avis de motion – Règlement 454-2023 (Zone PAa-1)

3.4 - Règlement 454-2023 – 1^{er} Projet

4 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

4.1 - Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Dépôt de demande d'aide financière

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

185-2023-05

3.1 - Avis de motion – Règlement 453-2023 (Animaux de compagnie)

Avis de motion est donné par **Gilles Arbour**, conseiller qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 453-2023 – Animaux de compagnie.

Catherine Haulard, directrice générale fait lecture d'un résumé du projet de règlement 453-2023.

186-2023-05

3.2 - Règlement 453-2023 – Projet

Il est proposé par : Yanick Langlais

Appuyé par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 453-2023 – Animaux de compagnie.

Adoptée à l'unanimité

187-2023-05

3.3 - Avis de motion – Règlement 454-2023 (Zone PAa-1)

Avis de motion est donné par **Serge Forest**, conseiller qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 454-2023 – Zone PAa-1, afin d'amender l'Article 3 du règlement 296-2007.

Catherine Haulard, directrice générale fait lecture du projet de règlement 454-2023.

188-2023-05

3.4 - Règlement 454-2023 – 1^{er} Projet

Il est proposé par : Serge Forest

Appuyé par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement 454-2023 – Zone PAa-1.

Adoptée à l'unanimité

4 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

189-2023-05

4.1 - Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Dépôt de demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de fourniture de bac de compost (bruns) de 240lt à USD Global, suite à un appel d'offres public;

ATTENDU QUE le début de la cueillette du compost est prévue pour le 6 juin 2023.

Il est proposé par : Mélanie Laberge

Appuyé par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE le conseil municipal mandate Madame Catherine Haulard, directrice générale, à signer, en son nom, tout document relatif à une demande de financement en vertu du programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

190-2023-05

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Pour ses motifs et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 36.

Émilie Boisvert
Mairesse
trésorière

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-

Je, soussignée, Émilie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Émilie Boisvert
Mairesse